



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 5 juillet 2022 à 19h00 tenue au centre municipal situé au 10 rue Principale.

Sont présents à cette assemblée:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

Est aussi présent:

Monsieur Christian Michel, directeur général.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

100 Administration générale

- 1.1 Liste des déboursés et des comptes à payer pour juin 2022
- 1.2 *Offre de service Architecture Robert Ledoux – Nouvelle Salle Communautaire (info)*
- 1.3 *Demande de l'entrepreneur en vidange septique pour la hausse du carburant (info)*
- 1.4 Adoption du règlement 2022-089 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 1.5 MRCVG – Résolution 2022-R-AG229 – Demande d'appui
- 1.6 MRCVG – Résolution 2022-R-AG231 – Demande d'appui
- 1.7 Contrat d'accompagnement pour la coopérative alimentaire – Autorisation de paiement
- 1.8 Avis de motion règlement 2022-093 régime de retraite des élus municipaux
- 1.9 Manuel de l'employé et condition de travail – Cols Bleus
- 1.10 Manuel de l'employé et condition de travail – Cols Blancs
- 1.11 3216-95-7449 – propriété acquise par vente pour non-paiement des taxes – Nouveaux dénouements



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

200 Sécurité publique

- 2.1 Adoption du règlement 2021-082 sur la prévention incendie de la municipalité de Blue Sea

300 Transport

- 3.1 Carrière Tremblay – surcharge en lien avec l’augmentation du coût du carburant
3.2 PAVL – Aide à la voirie locale AIRL
3.3 Soumission remorque « dompeuse »
3.4 Ford F550 – Réparations fréquentes

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Mandat de trappe – Ajout de trappeurs
4.2 *Subvention pour la station de lavage (info)*

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 PERO – Demande de soutien financier pour la course « coureur des bois »
6.2 Association du Mont Morissette – Analyse des nouveaux sentiers
6.3 Lettre d’annonce – aide financière MAMH – Soutien à l’entretien des sentiers pédestres municipaux
6.4 Gazebo du Mont Morissette

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Tournoi de pêche 2022 – centre récréatif du Lac Long - demande de commandite

800 Correspondance

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

****Monsieur le maire demande d’observer une minute de silence avant le début des délibérations**

2022-07-137

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil tenue ce 5 juillet 2022 soit ouverte à 19h01 devant 2 contribuables.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-07-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 5 juillet 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

2022-07-139

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2022 soit adopté tel que déposé par le directeur général, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-07-140

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS, DES SALAIRES ET DES REMISES PAYÉS EN JUIN 2022 ET DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juin 2022 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) (journaux des déboursés de 780 à 792 et 794)	175 568.58\$
Remises mensuelles de mai payées en juin (journal des déboursés no. 784)	Remises provinciales : 12 372.28\$ Remises fédérales : 3 472.81\$ RREMQ : 2 909.12\$ SSQ juin : 5 546.74\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	26 958.85\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements (Journal des déboursés 793)	52 979.34\$
Chèques annulés	aucun

ADOPTÉE

Note : Offre de services de Robert Ledoux – Nouvelle salle communautaire : le conseil demande à rencontrer Monsieur Ledoux concernant les possibilités offertes pour la construction d'une nouvelle salle communautaire.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Note : Demande de l'entrepreneur en vidange septique pour la hausse du carburant : lors du processus d'appel d'offres pour les années 2021 à 2022 et la possibilité de prolongation pour 2023 et 2024, il n'y a pas eu de clause de carburant d'inscrite dans le document d'appels d'offres. À l'époque, nous n'étions pas dans le contexte d'inflation tel que connus en 2022. L'entrepreneur a demandé un ajustement de son prix pour contrer la hausse du prix du carburant, mais bien qu'il fût le seul soumissionnaire, la municipalité ne peut changer le prix des vidanges de fosses septiques, car cela modifie la nature du contrat. La municipalité et l'entrepreneur devront en conséquence mettre un terme au contrat actuel et retourner en processus d'appel d'offres avec l'inclusion d'une clause sur l'indexation du carburant.

2022-07-141

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-089 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion ainsi que le projet de règlement 2022-089 ont été déposés à la séance ordinaire du 1^{er} février 2022;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un avis public a été publié aux endroits prévus par le Conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, une rencontre a été effectuée avec les employés concernant ledit code d'éthique, le 19 avril 2022;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le conseil procède à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

2022-07-142

MRCVG – RÉOLUTION 2022-R-AG229 – DEMANDE D'APPUI

- CONSIDÉRANT la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;
- CONSIDÉRANT la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;
- CONSIDÉRANT le projet pilote de planification collaborative mis en place afin de revoir la façon de faire à tous les niveaux pour réduire le coût total de la fibre, permettant de prévoir des gains potentiels de 2 000\$/Ha à échéance;
- CONSIDÉRANT la demande d'investissement de 2 000\$/Ha déposée au Gouvernement du Québec, rétro actif sur une période de 6 ans et qui permettrait d'assurer la viabilité des filiales Outaouais et Laurentides pendant la réalisation des travaux du projet pilote, investissements estimés entre 68 800 000\$ et 96 000 000\$;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG229 adoptée par le Conseil des maires de la MRCVG lors d'une séance tenue à huis clos, le 21 juin 2022 demandant l'appui des municipalités locales;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea appui la résolution 2022-R-AG229 et la demande de la MRCVG au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2 000\$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au projet pilote afin de permettre la survie des filiales forestières de l'Outaouais et des Laurentides;
- QU' une copie de la présente résolution d'appui soit transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, Monsieur Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2022-07-143

MRCVG – RÉOLUTION 2022-R-AG231 – DEMANDE D'APPUI

- CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG231 adoptée par le conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau lors de la séance d'ajournement exceptionnellement tenue à huis clos le 21 juin 2022;
- CONSIDÉRANT QUE cette résolution expose plusieurs problématiques et fait état des nombreuses demandes de part et d'autre pour le maintien d'une couverture préhospitalière, rétention des civières en centres hospitaliers, etc...;
- CONSIDÉRANT l'annonce par la direction du MSSS, de modification d'heures de services qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population;
- CONSIDÉRANT les nombreuses recommandations et solutions alternatives proposées par le CISSS de l'Outaouais à la direction du MSSS qui n'ont malheureusement pas été retenues;
- CONSIDÉRANT les nombreux refus du MSSS de considérer des solutions autant pour prévenir la pénurie de personnel que pour éviter des coupures de services pour la population;
- CONSIDÉRANT le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019, qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;
- CONSIDÉRANT la présentation du dossier réalisée par la CPO à la conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE le Conseil de la municipalité appuie la résolution 2022-R-AG231 dans les demandes adressées par la Coopérative des Paramédics de l'Outaouais au ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ajout d'heures de services afin d'être en mesure d'assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

QU' une copie de la présente résolution d'appui soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé, Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais, ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2022-07-144

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE pour déposer une demande de subvention au Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), la coopérative en devenir, ci-après la Coopérative alimentaire de Blue Sea doit avoir signé un contrat d'accompagnement avec la Coopérative de développement régionale Outaouais-Laurentides (CDROL);

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative mandate la CDR Outaouais-Laurentides afin d'accompagner dans la réalisation de l'étude de faisabilité et de rentabilité et la mise sur pied d'une entreprise collective qui sera la Coopérative alimentaire de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces démarches s'élèvent à environ 10 000\$;

CONSIDÉRANT l'importance de ce commerce de proximité pour notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE la municipalité accepte d'assumer les coûts de 10 000\$ associés à l'accompagnement par la CDR Outaouais et Laurentides.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-093 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (L.R.Q., C.R-9.3)

Avis de motion est donné par Marielle Cousineau-Fortin, conseillère, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura l'adoption du règlement #2022-093 concernant l'adhésion de la municipalité de Blue Sea au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

La Loi sur le régime de retraite des élus municipaux permet à une municipalité de moins de 20 000 habitants de choisir d'adhérer, par règlement, au régime de retraite constitué par cette Loi, et ce, pour le maire ou la mairesse

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2022-07-145

MANUEL DE L'EMPLOYÉ ET CONDITION DE TRAVAIL – COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'embauche de plusieurs nouveaux employés de travaux publics lors de la dernière année;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu, entre autres, de définir clairement, les modalités d'emploi, conditions de travail, établir les avantages sociaux, définir les obligations de l'employé et celles de l'employeur, ainsi que les attentes de l'employeur, et ce pour tous les employés cols bleus de la municipalité qui ne sont pas régis par un contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE les employés cols bleus, visés par le présent manuel sont les travailleurs journaliers, manuels et ouvriers, œuvrant principalement dans le domaine de la construction et de l'entretien, des différents services municipaux, incluant les employés de voirie, l'hygiène du milieu, matières résiduelles et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la direction a préparé et déposé, séance tenante, le « Manuel de l'employé – Cols Bleus », pour approbation par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le « Manuel de l'employé – Cols Bleus » avait été soumis à l'analyse du comité de ressources humaines, et que ce dernier recommande d'adoption, par le Conseil, dudit manuel afin d'encadrer les employés cols bleus de la municipalité de Blue Sea et établir clairement les conditions de travail, droits et obligations de tous les employés cols bleus de la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le « Manuel de l'employé – Cols Bleus » afin d'établir les modalités d'emplois, les conditions de travail, définir et préciser les avantages sociaux et obligations de l'employé ainsi que celles de l'employeur lorsqu'un employé n'est pas régi par un contrat de travail;

QUE le Conseil demande à la direction générale de présenter à tous les employés cols bleus de la municipalité ce document auquel ils devront se référer et qui viendra confirmer les obligations et droits de chacun, les employés devront par la suite attester avoir reçu le manuel en question;

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-07-146

MANUEL DE L'EMPLOYÉ ET CONDITION DE TRAVAIL – COLS BLANCS

- CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-145 pour l'adoption du Manuel des employés et conditions de travail – Cols Bleus lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022;
- CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu, entre autres, d'avoir un manuel homologue concernant les employés cols blancs afin de définir clairement, les modalités d'emploi, conditions de travail, établir les avantages sociaux, définir les obligations de l'employé et celles de l'employeur, ainsi que les attentes de l'employeur, et ce pour tous les employés cols blancs qui ne sont pas régis par un contrat de travail;
- CONSIDÉRANT QUE les employés cols blancs, visés par le présent manuel sont les employés des services suivants et tous autres pouvant être créés par l'employeur :
- Direction générale;
 - Finances et de l'administration;
 - Urbanisme et développement durable;
 - Loisirs, culture et vie communautaire.
- CONSIDÉRANT QUE sont exclus de la présente entente toutes personnes engagées sur une base contractuelle et le personnel engagé pour des programmes et activités spéciales, pour ces employés, seule la Loi sur les normes du travail s'applique;
- CONSIDÉRANT QUE la direction a préparé et déposé, séance tenante, le « Manuel de l'employé – Cols Blancs », pour approbation par le conseil;
- CONSIDÉRANT QUE le « Manuel de l'employé – Cols Blancs » avait été soumis à l'analyse du comité de ressources humaines, et que ce dernier recommande l'adoption, par le Conseil, dudit manuel afin d'encadrer les employés cols blancs de la municipalité de Blue Sea et établir clairement les conditions de travail, droits et obligations de tous les employés cols blancs de la municipalité de Blue Sea;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil adopte le « Manuel de l'employé – Cols Blancs » afin d'établir les modalités d'emplois, les conditions de travail, définir et préciser les avantages sociaux et obligations de l'employé ainsi que celles de l'employeur lorsqu'un employé n'est pas régi par un contrat de travail;
- QUE le Conseil demande à la direction générale de présenter à tous les employés cols blancs de la municipalité qui ne sont pas régi par un contrat de travail ce document auquel ils devront se référer et qui viendra confirmer les obligations et droits de chacun, les employés devront par la suite attester avoir reçu le manuel en question.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-07-147

MATRICULE 3216-95-7449 – PROPRIÉTÉ ADJUGÉE EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES – NOUVEAUX DÉNOUEMENTS

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du mois de juin 2022, le Conseil, suite à une demande de l'Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, donnait jusqu'au 30 juin à la personne qui squatte la maison du 447 chemin du Lac-Long pour quitter les lieux;

CONSIDÉRANT QUE le squatteur était également l'ancien occupant de cette maison avant que celle-ci fût adjugée pour non-paiement des taxes, par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la visite, avant la fin du délai établi par le Conseil, d'un individu qui prétend vouloir acheter la propriété et effacer les dettes afin de permettre aux occupants de réintégrer leur foyer;

CONSIDÉRANT QUE la propriété appartenait à une personne qui est depuis décédée, et que les successeurs ont jusqu'au 5 novembre 2022 pour exercer leur droit de retrait, donc un an après la date de vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est manifesté pour reprendre la succession et qu'il serait peu probable qu'un membre de la famille exerce leur droit de retrait;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale de vérifier la procédure légale pour vendre à un particulier et s'il serait possible de le faire maintenant avant la fin du délai d'un an;

QUE le point soit remis à l'ordre du jour de la séance d'août avec l'information obtenue des procureurs.

ADOPTÉE

SANTÉ PUBLIQUE

Note : Règlement 2021-082 sur la prévention incendie : remettre à une séance ultérieure après modification pour interdiction de brûlage.

TRANSPORT

Note : Carrière Tremblay et fils : surcharge 10% sur toutes factures en lien avec l'augmentation du coût du carburant.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2022-07-148

PAVL – AIDE À LA VOIRIE LOCALE AIRL

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du ministère des Transports de l'information concernant l'appel de projets du programme PAVL Volet Redressement et Accélération, qui est ouvert aux demandes d'aide financière du 18 juillet au 16 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux projets importants qui pourraient bénéficier d'une aide financière, à savoir le chemin Belle-Plage – réfection des bases et de la surface de roulement ainsi qu'une section du chemin Domaine Mont-Lac qui nécessite des améliorations au niveau du drainage et de l'ajout d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal nous avait déjà soumis des plans préliminaires, mais qu'il faudrait mandater une firme pour obtenir des plans et devis adéquats pour aller en appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise les dépenses nécessaires à la réalisation des plans et devis pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de réfection sur le chemin Domaine Mont-Lac et Belle-Plage dans le programme PAVL – Volet Redressement et Accélération.

ADOPTÉE

2022-07-149

SOUSSION LOUTEC – REMORQUE « DOMPEUSE »

CONSIDÉRANT QUE le camion F-550 est en panne et que les garages locaux sont tous débordés nous offrant un délai de plus de 3 semaines pour établir un diagnostic et plus d'un mois pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE le F-550 est le seul camion pour transporter du matériel granulaire et asphalte froide de façon efficace en raison de la benne « dompeuse »;

CONSIDÉRANT QUE nous avons beaucoup de travaux nécessitant une benne « dompeuse »

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions acheter une remorque « dompeuse » pour attacher derrière le Chevrolet 2500 que nous avons et qui permettrait de faire ce genre de travaux même si le camion avec la benne « dompeuse » est en réparation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Loutec pour une remorque « dompeuse » entièrement galvanisée de 6' x 12' avec 2 essieux de 5000 lbs au montant de 13 995\$ plus les taxes applicables et que cette dernière est disponible en inventaire présentement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil autorise l'achat de la remorque au coût de 13 995\$ plus taxes applicables;

QUE le montant de la dépense soit puisé dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Note : Ford F-550 – réparations fréquentes et coûteuses. Le Conseil demande de vérifier pour trouver un véhicule de remplacement, car depuis l'achat du véhicule en 2015, la municipalité a dû injecter plus de 28 000\$ en réparations, et ce, au-delà des réparations couvertes par la garantie. Suite aux nombreuses demandes de prix auprès des différents concessionnaires et la non-disponibilité de véhicules adaptés à nos besoins localement, le Conseil demande d'étendre le rayon de recherche à la région de Gatineau-Ottawa pour vérifier si des véhicules adaptés sont disponibles dans les inventaires des concessionnaires. Revenir avec les disponibilités à la séance d'août.

HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2022-07-150

MANDAT DE TRAPPE DU CASTOR – AJOUT DE TRAPPEURS

CONSIDÉRANT QUE pour agir en vertu du permis SEG de la municipalité dans la déprédation du castor, les trappeurs doivent être mandatés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les trappeurs mandatés par des résolutions du Conseil et qui sont toujours actifs sont les suivants :

- 1- François Harvey
- 2- Michael Simard

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des offres pour assister dans la déprédation du castor de la part de Monsieur Yvan Fortin et Monsieur Jérôme Dénomé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons également reçu une offre concernant le démantèlement mécanique des barrages de castor problématiques dans le secteur Lac Long, une fois les castors éliminés, de la part de Monsieur Christian Fortin.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si réitéré tout au long;

QUE le Conseil souhaite ajouter Monsieur Yvan Fortin et Monsieur Jérôme Dénomé comme personnes autorisées à faire la déprédation des castors en vertu du permis SEG de la municipalité;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE Monsieur Christian Fortin soit autorisé à utiliser ses équipements, lorsque requis par la municipalité, dans le démantèlement des barrages de castors du secteur Lac Long une fois que les castors auront été éliminés ou relocalisés;

ADOPTÉE

Note : Subvention Station de Lavage – Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023 du MFFP – Annonce d'une aide financière maximale de 15 000\$ pour la station de lavage du Lac Long.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-07-151

PERO – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA COURSE « COUREUR DES BOIS »

CONSIDÉRANT QUE Nous avons reçu du PERO une demande de commandite pour l'événement « Défi coureur des bois »;

CONSIDÉRANT QUE pour 2022, il y aura 3 courses qui auront lieu à Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, à Grand-Remous et à Cayamant;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs sollicitent un soutien financier pour aider à l'organisation des 3 événements;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise une commandite de 75\$ par course, soit un montant de 225\$ pour soutenir financièrement l'organisation des 3 courses;

ADOPTÉE

Note : Association du Parc régional du Mont Morissette – Analyse des nouveaux sentiers. Le président de l'Association, suite à un vote du comité d'administration, demande de retenir les sommes dues au PERO pour la réalisation de 3 nouveaux sentiers jusqu'à ce que des correctifs acceptables soient apportés.

2022-07-152

AIDE FINANCIÈRE MAMH – SOUTIEN À L'ENTRETIEN DES SENTIERS PÉDESTRES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE nous avons, dans une communication du 29 juin 2022, la confirmation de l'Aide financière dans le projet de Soutien à l'entretien de sentiers pédestres municipaux;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea avait résolu par la résolution 2022-03-075 d'octroyer le contrat d'entretien des sentiers du Mont Morissette au PERO, conditionnel à l'obtention de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale de confirmer avec les représentants du PERO l'octroi du contrat d'entretien pour les sentiers du Mont Morissette selon la formule présentée au Conseil dans la proposition originale pour la saison 2022.

ADOPTÉE

2022-07-153

PAVILLON DU MONT MORISSETTE – NOMINATION EN L'HONNEUR DE MONSIEUR PIERRE NORMANDIN

CONSIDÉRANT l'implication importante de Monsieur Pierre Normandin dans le développement du Mont-Morissette et ses récentes constructions, lors de ses 3 mandats totalisant 11 ans au sein du Conseil Municipal;

CONSIDÉRANT le temps qu'il aura investi dans la promotion du Parc et du rayonnement en résultant;

CONSIDÉRANT l'amour que Monsieur Normandin avait pour ce joyau du tourisme, et pour le développement de la municipalité en général;

CONSIDÉRANT QU' il aura su transmettre à plusieurs, cette passion qu'il avait et aura toujours pour le Mont Morissette et ses attraits;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil nomme le pavillon et centre d'interprétation au nom et en l'honneur de Monsieur Pierre Normandin;

QU' une cérémonie selon la formule vin et fromages soit organisée pour le dévoilement du Pavillon Pierre Normandin;

QUE la date soit communiquée aux membres du Conseil, qui détermineront la liste des invités.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2022-07-154

TOURNOI DE PÊCHE 2022 – CENTRE RÉCRÉATIF DU LAC LONG – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Centre récréatif du Lac-Long tiendra la 6^{ème} édition de son tournoi de pêche à l'Achigan sur le lac des Îles, le 9 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'Association sollicite une commandite auprès de la municipalité afin de les aider à faire de cette journée, un événement mémorable;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimentement résolu :

QUE le Conseil autorise une commandite de 200\$ à l'Association du centre récréatif du Lac-Long pour la 6^{ième} édition du tournoi de pêche à l'achigan 2022.

ADOPTÉE

Note : Le Conseil souligne le succès de l'édition 10 ans de Blue Sea en fête et souhaite envoyer une lettre de remerciement aux employés qui se sont rendus disponibles pour assurer le bon déroulement de l'événement.

Période de questions : aucune

2022-07-156
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Lacroix et unanimentement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 5 juillet 2022 soit close à 19h40.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2022.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier